

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 mai 2017

Objet : RS - Fonds de concours exceptionnel à la commune de Cognin - Fonctionnement du plan d'eau du Forézan

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 63

| | |
|--------------------------------|--|
| Aillon-le-Jeune | Philippe Trepier |
| Aillon-le-Vieux | Christian Gogny |
| Arith | Pierre Gerard |
| Barberaz | David Dubonnet - Yvette Fetaz |
| Barby | Catherine Chappuis |
| Bassens | Anne Manipoud - Alain Thieffenat |
| Bellecombe-en-Bauges | Jean-Luc Berthalay |
| Challes-les-Eaux | Daniel Grosjean |
| Chambéry | Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar |
| Cognin | Suzanne Boucher |
| Curienne | |
| Doucy-en-Bauges | Marie Perrier |
| Ecole | Annick Bonniez |
| Jacob-Bellecombette | Brigitte Bochaton |
| Jarsy | Pierre Duperier |
| La Compôte | Jean-Pierre Fressoiz |
| La Motte-en-Bauges | Damien Regairaz |
| La Motte-Servolex | Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin |
| La Ravoire | Marc Chauvin - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter |
| La Thuile | Dominique Pommat |
| Le Châtelard | Pierre Hemar |
| Le Noyer | |
| Les Déserts | Michel André |
| Lescheraines | |
| Montagnole | Jean-Maurice Venturini |
| Puygros | |
| Saint-Alban-Laysse | Michel Dyen |
| Saint-Baldoph | Christophe Richel |
| Saint-Cassin | Philippe Dubonnet |
| Sainte-Reine | |
| Saint-François de Sales | Maryse Fabre |
| Saint-Jean-d'Arvey | Bernard Januel |
| Saint-Jeoire-Prieuré | Jean-Marc Léoutre |
| Saint-Sulpice | Louis Caille |
| Sonnaz | Daniel Rochaix |
| Thoiry | Jérôme Esquevin |
| Vérel-Pragondran | Jean-Pierre Coendoz |
| Vimines | Lionel Mithieux |

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jean-Pierre Beguin à Bernard Januel - de Frédéric Bret à Françoise Van Wetter - de Danièle d'Agostin à Daniel Grosjean - de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Jean-Benoît Cerino - de Gérard Marcucci à Dominique Pommat - de Dominique Mornand à Christine Dioux - de Christian Papegay à Mustapha Hamadi - de Benoit Perrotton à Josiane Beaud - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis - de Sylvie Vuillemermet à Luc Berthoud

- conseillers excusés : 4

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 18 mai 2017

délibération n° 162-17 C

objet **RS - Fonds de concours exceptionnel à la commune de Cognin - Fonctionnement du plan d'eau du Forézan**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que la commune de Cognin a sollicité l'agglomération à l'automne dernier concernant le fonctionnement estival du plan d'eau du Forézan lors de l'été 2016.

En effet, le plan d'eau a connu une fréquentation accrue générée en partie par la fermeture du stade nautique lors de l'été 2016. A ce titre, la commune a supporté des coûts de fonctionnement supplémentaires à hauteur de 4 552,71 € TTC relatifs aux postes de surveillance du parc et du parking ainsi qu'à l'entretien du site.

L'agglomération a donné un accord de principe pour une participation financière à ces dépenses sous la forme d'un fonds de concours exceptionnel à hauteur de 2 000 € à verser une seule fois en 2017.

Le dispositif du fonds de concours permettant d'intervenir de manière exceptionnelle, et la commune de Cognin ayant délibéré au préalable afin de solliciter ce fonds auprès de l'agglomération lors du Conseil municipal du 14 mars 2017, il est proposé que l'agglomération délibère à son tour de manière concordante.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 32-03-17 du Conseil municipal de Cognin en date du 14 mars 2017 sollicitant un fonds de concours exceptionnel auprès de l'agglomération,

Vu les crédits disponibles inscrits au budget 2017,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le versement d'un fonds de concours exceptionnel de 2 000 € à la commune de Cognin au titre de la participation financière de l'agglomération aux coûts supplémentaires supportés par la commune pour l'exploitation du plan d'eau du Forézan lors de l'été 2016 du fait de la fermeture du stade nautique,

Article 2 : précise que la somme de 2 000 € est intégrée au budget 2017,

Article 3 : précise que ce fonds de concours est non renouvelable.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 162-17 C

Objet de l'acte : RS - Fonds de concours exceptionnel à la commune de Cognin -
Fonctionnement du plan d'eau du Forézan

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 8 - Fonds de concours 1 - Entre un EPCI à
fiscalité propre et ses membres

Date de l'acte : 18 mai 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19645H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19645H1

Date de transmission en Préfecture : 02 juin 2017

Date de réception en Préfecture : 02 juin 2017